

ETATS FINANCIERS

TUNISIE LEASING

Siège social : Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray, 1082 - Tunis Mahrajène

La société Tunisie Leasing, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 Décembre 2012. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF et Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2012

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31 décembre 2012	31 décembre 2011
ACTIFS			
Liquidités et équivalents de liquidités	3	5 197 560	603 432
Créances sur la clientèle			
Créances de leasing : Encours Financiers		519 457 244	489 573 289
Moins : provisions		(16 279 971)	(14 502 071)
	4	503 177 273	475 071 218
Créances de leasing : Impayés		19 507 819	21 423 884
Moins : provisions et produits réservés		(12 764 763)	(14 059 751)
	5	6 743 056	7 364 133
Intérêts constatés d'avance		(2 867 472)	(2 670 354)
Total des créances sur la clientèle		507 052 857	479 764 997
Portefeuille titres de placement	6	557 707	733 202
Portefeuille d'investissement			
Portefeuille d'investissement brut		48 281 713	36 820 112
Moins : provisions		(894 803)	(112 386)
Total Portefeuille d'investissement	7	47 386 910	36 707 726
Valeurs immobilisées			
Immobilisations incorporelles		5 075 039	4 599 612
Moins : amortissements		(3 246 306)	(2 715 023)
	8	1 828 733	1 884 589
Immobilisations corporelles		13 293 924	6 188 248
Moins : amortissements		(3 726 368)	(3 020 286)
	9	9 567 556	3 167 962
Total des valeurs immobilisées		11 396 289	5 052 551
Autres actifs	10	5 428 788	11 898 002
TOTAL DES ACTIFS		577 020 112	534 759 910
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES			
PASSIFS			
Emprunts et ressources spéciales			
Concours bancaires	11	6 471 546	10 755 267
Emprunts et dettes rattachées	12	432 446 733	387 700 960
Total Emprunts et ressources spéciales		438 918 279	398 456 227
Autres Passifs			
Dettes envers la clientèle	13	14 213 401	13 187 566
Fournisseurs et comptes rattachés	14	18 181 125	25 669 262
Provisions pour passifs et charges	15	1 103 123	1 020 732
Autres	16	5 594 507	3 939 498
Total des autres Passifs		39 092 156	43 817 058
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		35 000 000	35 000 000
Réserves		37 758 998	33 868 843
Résultats reportés		14 793 245	16 253 663
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		87 552 243	85 122 506
Résultat de la période		11 457 434	7 364 119
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	17	99 009 677	92 486 625
TOTAL DES PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		577 020 112	534 759 910

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
au 31 décembre 2012
(Montants exprimés en dinars)

	31 décembre	
	2012	2011
PASSIFS EVENTUELS	13 343 034	13 645 888
Cautions, avals et autres garanties données	13 343 034	13 645 888
ENGAGEMENTS DONNES	24 150 401	19 545 778
Engagements de financement en faveur de la clientèle	19 150 401	19 545 778
Engagements sur titres	5 000 000	-
ENGAGEMENTS RECUS	72 380 112	71 997 315
Garanties reçues	4 431 151	7 672 508
Intérêts à échoir sur contrats actifs	67 948 961	64 324 807
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	10 050 320	6 039 033
Engagements sur titres (*)	4 050 320	6 039 033
Emprunts extérieurs obtenus non encore encaissés	6 000 000	-

(*) Ce montant se rapporte au contrat de portage en date du 30 décembre 2009 signé entre Tunisie Leasing et Amen Bank en vertu duquel Amen Bank, et sous demande de Tunisie Leasing, accepte de souscrire, en plus de sa participation à l'augmentation au capital de la société Maghreb Leasing Algérie (MLA), à 302 200 actions et pour un montant de 8 454 613 DT au profit de Tunisie Leasing de telle sorte que cette dernière détienne en propriété et en portage et compte tenu des actions gratuites relatives à l'incorporation de la prime d'émission 30% du capital de MLA.

Ce montant est productif d'intérêt au taux du marché monétaire majoré de 1,35 point. Il est remboursable annuellement par septième en contre partie de l'engagement ferme et irrévocable de l'Amen Bank de céder exclusivement la totalité de ces 302 200 actions et les actions gratuites y afférentes.

Par ailleurs, les deux parties se sont convenues que les produits revenant à AMEN BANK au titre des 302 000 actions MLA souscrites pour le compte de Tunisie Leasing viendront en déduction du prix de cession desdites actions à cette dernière.

Tunisie Leasing a procédé au remboursement des trois premières échéances pour un montant global de 3 623 370 DT. Les dividendes encaissés par AMEN BANK au titre de l'exercice 2011 se sont élevés à D : 780 923 et imputés sur l'encours du portage.

Tunisie Leasing - Etats financiers arrêtés au 31/12/2012

ETAT DE RESULTAT
Période du 1er janvier au 31 décembre 2012
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31 décembre	
		2012	2011
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Intérêts de crédit bail		44 368 451	41 589 852
Variation des produits réservés		(256 027)	(1 129 006)
Total du revenu de leasing	18	44 112 424	40 460 846
Autres produits d'exploitation	19	697 201	859 967
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION		44 809 625	41 320 813
CHARGES FINANCIERES NETTES			
	20	(23 169 409)	(21 669 666)
PRODUITS DES PLACEMENTS			
	21	6 684 412	4 492 736
PRODUIT NET		28 324 628	24 143 883
Charges de personnel	22	(6 027 126)	(5 325 990)
Autres charges d'exploitation	23	(4 088 254)	(3 753 822)
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	24	(2 538 039)	(6 126 893)
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres	25	(899 949)	139 681
Dotations aux amortissements des valeurs immobilisées	26	(1 237 365)	(744 966)
Dotations aux provisions pour risques divers	27	(129 485)	(298 225)
RESULTAT D'EXPLOITATION		13 404 409	8 033 669
Autres gains ordinaires	28	455 808	621 562
Autres pertes ordinaires		-	(529)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		13 860 217	8 654 700
Reprises sur provisions pour impôt différé		51 914	-
Impôt sur les bénéfices	29	(2 454 697)	(1 290 581)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		11 457 434	7 364 119
Résultat par action	17	1,637	1,052

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société a été créée en octobre 1984 avec pour objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel ou professionnel.

L'assemblée générale extraordinaire du 5 avril 1994 a étendu l'objet social aux opérations de leasing portant sur des biens immobiliers à usage professionnel et aux opérations d'affacturage.

A compter du premier juillet 1999, la branche d'activité « affacturage » a été abandonnée au profit d'une nouvelle société filiale « Tunisie Factoring ».

Le capital initial s'élève à quatre millions de Dinars (4.000.000) divisé en quatre cent mille (400.000) actions de dix dinars chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 25 août 1992 a décidé de porter le capital à : 8.000.000 Dinars par la création de 400.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une prime d'émission de 5 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital social par incorporation directe d'une somme de 2.000.000 Dinars à prélever sur les réserves.

Cette augmentation a été réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 2.000.000 Dinars à la création de 200.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 800.000 actions en quatre tranches égales de 50.000 actions chacune portant jouissance respectivement le 1er janvier 1993, le 1er janvier 1994, le 1er janvier 1995 et le 1er janvier 1996.

L'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} novembre 2001 a décidé d'augmenter le capital social par incorporation d'une somme de 10.000.000 Dinars, à prélever sur le compte « Report à nouveau ».

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 10.000.000 Dinars à la création de 1.000.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 1.000.000 actions en quatre tranches égales de 250.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2001, le 1er janvier 2002, le 1er janvier 2003 et le 1er janvier 2004.

L'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2006 a décidé de réduire le nominal de l'action de Tunisie Leasing de 10 Dinars à 5 Dinars. En conséquence, le nombre d'actions composant le capital social est porté de 2.000.000 à 4.000.000 d'actions.

La même assemblée a décidé d'augmenter le capital de la société :

- d'un montant de 7.500.000 dinars pour le porter à 27.500.000 dinars par la création de 1.500.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une prime d'émission de 5 Dinars par action ; et
- d'une somme de 2.500.000 dinars par incorporation de réserves à prélever sur le compte « résultats reportés ». Ladite somme serait affectée à la création et à la libération intégrale de 500.000 actions nouvelles de 5 dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 5.500.000 actions en cinq tranches égales de 100.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1^{er} janvier 2007, le 1^{er} janvier 2008, le 1^{er} janvier 2009, le 1^{er} janvier 2010 et le 1^{er} janvier 2011.

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 juin 2009, a décidé de ne pas procéder à l'incorporation au capital de la somme de 1.000.000 Dinars correspondant aux quatrième et cinquième tranches de l'augmentation du capital de 2.500.000 dinars par incorporation de réserves, décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2006.

Tunisie Leasing - Etats financiers arrêtés au 31/12/2012

La même assemblée a décidé de porter le capital social de 29.000.000 Dinars à 34.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 20 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 15 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 1.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création de 200.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, à attribuer gratuitement aux propriétaires des 6.800.000 actions, en deux tranches égales de 100.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1^{er} janvier 2009 et le 1^{er} janvier 2010.

L'assemblée générale extraordinaire du 17 avril 2012, a décidé la fusion par voie d'absorption de la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie « SIMT » par la société « Tunisie leasing » avec effet au 1^{er} janvier 2011.

Elle a approuvé les apports effectués par la société « SIMT » à titre de fusion et qui consistent en la totalité de son patrimoine actif et passif, à la société « Tunisie Leasing ».

La synthèse des apports, telle qu'elle ressort du traité de fusion, se présente comme suit :

• Eléments d'actifs apportés	8.106.059
• Passifs grevant les biens apportés	(2.785.084)
<u>Apport net</u>	DT 5.320.975

L'établissement des parités d'échange dans le cadre de la fusion a été fixé à trois cent soixante quatorze (374) actions de la société Tunisie Leasing pour cent (100) actions de la société « SIMT ». Cette parité a été déterminée en faisant le rapport entre la valeur de l'action de la « SIMT » (estimée à 129,780 DT) et la valeur par action de TL (estimée à 34,724DT).

Il résulte de ce rapport d'échange que les quarante et un mille (41.000) actions composant le capital de la « SIMT » devront recevoir, en rémunération de l'apport de ladite société, cent cinquante trois mille trois cent quarante (153.340) actions à créer par la société « TL ».

Par ailleurs, et du fait que la société « TL » est propriétaire de la totalité des actions formant le capital de la « SIMT », elle a renoncé à l'attribution de ses propres actions en rémunération des apports de cette dernière et par conséquent, l'opération de fusion n'a pas engendré une augmentation de capital et l'émission de nouvelles actions.

La différence entre la valeur nette des biens apportés (DT : 5.320.975) et le montant de la participation de Tunisie Leasing dans le capital de la SIMT (DT : 4.330.820), soit DT : 990.155 a été inscrite parmi les capitaux propres dans un compte intitulé « Boni de fusion ».

Tunisie Leasing a retenu la comptabilisation des apports de la SIMT à leurs justes valeurs conformément à ce qui a été indiqué dans le prospectus visé par le CMF en date du 19 janvier 2012.

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 octobre 2012, a décidé de porter le capital social de 35.000.000 Dinars à 40.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 22 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 17 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 5.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves à prélever sur le compte "Résultats reportés".

Tunisie Leasing - Etats financiers arrêtés au 31/12/2012

Cette augmentation sera réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création et à la libération intégrale de 1.000.000 d'actions nouvelles de 5 dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 8.000.000 d'actions, en trois tranches en 300 000 actions la première tranche, 300 000 actions la deuxième tranche et 400 000 actions la troisième tranche portant jouissance respectivement le 1er Janvier 2013, le 1er Janvier 2014, et le 1er Janvier 2015, à raison de :

- 3 actions nouvelles pour 80 anciennes pour la 1^{ère} tranche.
- 3 actions nouvelles pour 83 anciennes pour la 2^{ème} tranche.
- 2 actions nouvelles pour 43 anciennes pour la 3^{ème} tranche

Les augmentations décidées par l'assemblée générale extraordinaire du 4 octobre 2012 n'ont pas été réalisées à la date de clôture.

Ainsi, le capital social s'élève au 31 décembre 2012 à la somme de 35.000.000 Dinars, divisé en 7.000.000 actions de 5 Dinars chacune.

L'activité de la société est régie par les lois n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit, et n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun.

NOTE 2: PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES**2-1 Base de préparation des états financiers**

Les états financiers de Tunisie Leasing sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les états financiers sont préparés sur la base du coût historique. Les chiffres présentés sont exprimés en Dinars Tunisiens (DT).

Les états financiers comportent :

- Un bilan
- Un état des engagements hors bilan
- Un état de résultat
- Un état de flux de trésorerie
- Des notes aux états financiers

Les actifs et passifs du bilan de la société sont présentés par ordre décroissant de liquidité.

2-2 Valeurs Immobilisées

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par la société figurent aux actifs pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les taux retenus sont les suivants :

- Logiciels	3 et 5 ans	20% et 33%
- Constructions	20 ans	5%
- Constructions sur sol d'autrui	5 ans	20%
- Matériel de transport	5 ans	20%
- Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10%
- Matériel informatique	3 ans	33%
- Installations générales	10 ans	10%

Tunisie Leasing - Etats financiers arrêtés au 31/12/2012**2-3 Créances de leasing**

Les contrats de location financement établis par la société transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.

Les opérations de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée des contrats de location financement établis par la société varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Avant 2008, la société enregistrait les investissements de leasing à l'actif du bilan selon l'approche juridique pour leur coût d'acquisition en tant qu'immobilisation et leur appliquait un amortissement financier sur la durée du bail. L'amortissement du bien correspond à la portion du capital incluse dans chaque loyer facturé (principal).

Avec l'entrée en vigueur, à partir du premier janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location-financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, pendant toute la durée du bail, la propriété juridique de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

2-4 Dépréciation des créances

Le coût du risque est calculé conformément à la circulaire de la BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents.

2-4-1 Les classes sont au nombre de 5:

Minimum de provision
A appliquer par classe

. A : Actifs courants	- (*)
. B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	- (*)
. B2 : Actifs incertains	20%
. B3 : Actifs préoccupants	50%

Tunisie Leasing - Etats financiers arrêtés au 31/12/2012

. B4 : Actifs compromis

100%

(*)En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier.

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

2-4-2 Provision à caractère individuel :

Les provisions pour créances sont estimées sur la base du coût du risque de l'exercice et ce conformément aux règles prudentielles fixées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire aux banques N° 91-24 du 17 décembre 1991 et les textes l'ayant modifiée.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provision minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties détenues sur les clients et de la valeur du bien en leasing.

2-4-2.1 Les garanties reçues

La prise en compte et l'évaluation des garanties détenues par la société est effectuée conformément aux règles de division, couverture des risques et suivi des engagements définies par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire BCT n°99-04 du 19 mars 1999.

Les garanties réelles comprennent :

- . Les cautions bancaires
- . Les actifs financiers affectés
- . Les dépôts de garantie
- . Les hypothèques inscrites

Tunisie Leasing - Etats financiers arrêtés au 31/12/2012

A partir de 2007 et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le Conseil d'Administration du 27 décembre 2007 a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

2-4-2.2 La valeur du matériel en leasing

La valeur du matériel donné en leasing est prise en considération en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créance et ce compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation du matériel en location sont les suivants :

. Matériel standard	:	Valeur d'origine avec une décote de 33% par an d'âge
. Matériel spécifique	:	Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge
. Immeubles	:	Valeur d'origine avec une décote de 15% par an d'âge

Par ailleurs et pour les contrats de leasing mobilier au contentieux (à l'exclusion des cas d'exécutions suspendues pour causes d'arrangement), la valeur du matériel retenue comme garantie est considérée nulle dans chacun des cas suivants :

- le contrat est au contentieux depuis plus de six mois sans qu'un jugement de récupération ne soit rendu ;
- le matériel a fait l'objet d'un jugement de récupération dont la grosse a été obtenue depuis plus de six mois sans que le matériel ne soit vendu.

2-4-3 Provision à caractère général :

Les provisions collectives sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêt.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Le mode de calcul adopté par Tunisie Leasing pour cette provision est décliné conformément aux étapes suivantes :

1. Regroupement du portefeuille par groupes de créances sur la base des secteurs d'activité segmentés comme suit :
 - Agriculture
 - Industrie manufacturière
 - BTP
 - Autres industries
 - Tourisme
 - Promotion immobilière
 - Commerce
 - Autres services
2. Pour chaque groupe de créance i , calcul du taux de migration moyen du groupe sur les années 2007 à 2011 TMM $_{gi}$ (en%) selon la formule suivante :

Tunisie Leasing - Etats financiers arrêtés au 31/12/2012

$$\text{TMMgi} = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Risque additionnel de l'année N}}{\text{Engagement 0 et 1 de l'année N-1}} \right) / n$$

Avec :

- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année N-1 du groupe i devenus classés 2, 3 ou 4 à la fin de l'année N ;
 - TMMgi : Taux de migration moyen du groupe de créances i ;
 - n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMMgi.
3. Détermination d'un facteur scalaire par groupe de créances « FSgi » traduisant l'aggravation des risques en 2012. La formule de calcul est la suivante :

$$\text{FSgi} = \frac{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe i en 2012}}{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe i en 2011}}$$

4. Estimation du taux de provisionnement moyen par groupe de créances « TPMgi » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions. Dans la présente étude, ces provisions seront calculées sur la base des pertes finales historiques calculées.
- Le taux de provisionnement se calcule alors comme suit :

$$\text{TPMgi} = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Perte attendue sur le risque additionnel}}{\text{Risque additionnel de l'année N}} \right) / n$$

- TPMgi : Taux de provisionnement moyen du groupe de créances i.
5. Calcul des provisions collectives « PCgi » du groupe i (en %) selon la formule suivante:

$$\text{PCgi} = \text{Engagements gi 0 et 1} \times \text{TMMgi} \times \text{FSgi} \times \text{TPMgi}$$

6. Les provisions collectives globales « PC » s'obtient par la sommation des PCgi.

2-5 Comptabilisation des revenus

Conformément à la norme comptable NCT 41 relative aux contrats de location, la société ne distingue plus entre les loyers de leasing et les amortissements financiers aussi bien pour les nouveaux contrats que pour les anciens. Une rubrique intérêts de crédit bail figure au niveau de l'état de résultat et qui englobe les produits financiers de la période.

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les loyers (principal et intérêts) sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. A la fin de la période, il est procédé à une régularisation pour constater les intérêts comptabilisés d'avance.

Tunisie Leasing - Etats financiers arrêtés au 31/12/2012

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés mensuellement. A la fin de chaque période les intérêts non encore facturés sont constatés en produits à recevoir.

Par ailleurs, les intérêts inclus dans les loyers courus et les autres produits, non encaissés, sont déduits des revenus et classés au bilan en tant que produits réservés, venant en déduction de la rubrique « Créance de leasing ». Cette méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés en B2, B3 et B4 et ce conformément aux dispositions de l'article 9 de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie.

2-6 Portefeuille titres

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment, pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Tunisie Leasing - Etats financiers arrêtés au 31/12/2012

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- ✓ au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- ✓ à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis en portage, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

2-7 Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

2-8 Impôts sur les bénéfices

La société est soumise à l'impôt sur les bénéfices selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances 2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi des finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre des contrats de leasing à partir du 1^{er} janvier 2008.

Tunisie Leasing - Etats financiers arrêtés au 31/12/2012

Par ailleurs et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

2-9 Taxe sur la valeur ajoutée

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

La loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, prévoient que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations. Par ailleurs les entreprises de leasing peuvent déduire la TVA grevant l'achat d'équipement, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Tunisie Leasing - Etats financiers arrêtés au 31/12/2012**NOTE 3 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES**

Le détail des liquidités et équivalents de liquidités est le suivant :

	31 décembre	
	2012	2011
- Banques	5 190 925	598 376
- Caisses	6 635	5 056
<u>Total</u>	<u>5 197 560</u>	<u>603 432</u>

NOTE 4 : CREANCES DE LEASING : ENCOURS FINANCIERS

Les encours financiers des créances de leasing s'analysent comme suit :

	31 décembre	
	2012	2011
- Créances de leasing (encours financiers)	510 889 985	479 710 983
- Créances échues (valeurs résiduelles échues)	720 681	357 277
- Créances en cours (encours des contrats décaissés et non mis en force)	7 846 578	9 505 029
<u>Total brut</u>	<u>519 457 244</u>	<u>489 573 289</u>
- Provisions pour dépréciation de l'encours classé	(14 259 468)	(12 490 026)
- Provisions collectives	(2 000 000)	(2 000 000)
- Provisions pour dépréciation des valeurs résiduelles	(20 503)	(12 045)
<u>Total des provisions</u>	<u>(16 279 971)</u>	<u>(14 502 071)</u>
<u>Soldes nets</u>	<u>503 177 273</u>	<u>475 071 218</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur ce poste sont indiqués ci-après :

Solde au 31 Décembre 2011	<u>475 071 218</u>
<u>Additions de la période</u>	
- Investissements	270 780 415
- Relocations	3 049 121
<u>Retraits de la période</u>	
- Remboursement des créances échues	(227 010 407)
- Remboursement anticipé de créances	(11 965 883)
- Remboursement des valeurs résiduelles	(1 684 784)
- Relocations	(2 864 766)
- Radiations	(419 742)
<u>Provisions de la période</u>	
- Dotations	(5 643 152)
- Reprises	3 865 253
Solde au 31 décembre 2012	<u>503 177 273</u>

Tunisie Leasing - Etats financiers arrêtés au 31/12/2012**4.1 : Analyse par secteur d'activité**

L'encours des créances de leasing, se détaillent par secteur d'activité, comme suit :

	31 décembre	
	2012	2011
Agriculture	19 612 152	19 297 482
Bâtiments TP	55 830 617	56 160 188
Industrie		
Agro-alimentaire	26 916 077	25 755 629
Chimie	19 249 506	17 256 294
Energie	612 433	982 800
Textile	11 199 505	10 964 558
Mines	161 105	267 074
Autres industries	76 250 169	74 567 919
Tourisme		
Hôtellerie	3 099 014	3 971 844
Agences de voyage	2 398 351	2 918 600
Location de voiture	31 290 809	30 244 432
Autres Tourisme	4 916 280	4 256 359
Commerce et service		
Commerce	115 683 649	102 988 742
Transport	45 827 040	48 942 207
Audio-visuel	385 766	290 770
Professions libérales	34 814 703	30 458 440
Autres Services	71 210 068	60 249 950
Total	519 457 244	489 573 289

4.2 : Analyse par type de matériel

L'encours des créances de leasing, se détaillent par type de matériel, comme suit :

	31 décembre	
	2012	2011
Matériel de transport léger	159 802 056	152 008 983
Matériel de transport léger Utilitaire	44 596 699	37 467 308
Matériel de transport lourd	59 701 531	57 772 196
Matériel BTP	70 920 179	72 320 579
Equipement industriel	54 936 376	45 347 572
Equipement informatique	3 865 174	3 326 787
Autres	56 187 991	55 094 334
Sous total	450 010 006	423 337 759
Immeubles de bureaux	31 732 351	26 496 508
Immeubles industriels ou commerciaux	37 714 888	39 739 022
Total	519 457 244	489 573 289

Tunisie Leasing - Etats financiers arrêtés au 31/12/2012**4.3 : Analyse par maturité**

L'encours des créances de leasing, se détaillent par maturité, comme suit :

	31 décembre	
	2012	2011
Paiements minimaux sur contrats actifs	564 257 924	527 701 876
A recevoir dans moins d'1an	222 508 050	207 006 492
A recevoir dans plus d'1an et moins de 5 ans	331 180 278	306 225 710
A recevoir dans plus de 5 ans	10 569 595	14 469 674
Produits financiers non acquis	67 948 961	64 324 807
Encours contrats actifs (1)	496 308 962	463 164 248
A recevoir dans moins d'1an	188 945 805	175 466 659
A recevoir dans plus d'1an et moins de 5 ans	297 794 126	274 372 625
A recevoir dans plus de 5 ans	9 569 032	13 324 964
Créances en cours (2)	7 846 578	9 505 029
Créances échues (3)	720 681	357 277
Contrats suspendus (contentieux) (4)	14 581 023	16 546 735
Encours global: (1)+(2)+(3)+(4)	519 457 244	489 573 289

NOTE 5 : CREANCES DE LEASING : IMPAYES

Tunisie Leasing - Etats financiers arrêtés au 31/12/2012

Les impayés sur créances de leasing s'analysent comme suit :

	31 décembre	
	2012	2011
<u>Clients ordinaires</u>		
- Impayés	9 013 420	9 693 749
- Intérêts de retard à facturer	80 000	156 792
<u>Montant brut</u>	<u>9 093 420</u>	<u>9 850 541</u>
A déduire :		
- Provisions	(1 168 417)	(1 780 884)
- Produits réservés (*)	(1 181 161)	(1 075 067)
<u>Montant net</u>	<u>6 743 842</u>	<u>6 994 590</u>
<u>Clients litigieux</u>		
- Impayés	10 265 841	11 424 785
- Créances radiées	148 558	148 558
<u>Montant brut</u>	<u>10 414 399</u>	<u>11 573 343</u>
A déduire :		
- Provisions	(8 466 264)	(9 243 817)
- Produits réservés	(1 787 044)	(1 768 407)
- Provisions sur créances radiées	(148 558)	(148 558)
<u>Montant net</u>	<u>12 533</u>	<u>412 561</u>
-Agiors réservés sur opérations de consolidation et de relocation	(13 319)	(43 018)
<u>Solde créances de leasing : Impayés</u>	<u>6 743 056</u>	<u>7 364 133</u>

(*) Dont 478 826 DT des agios réservés sur des créances ordinaires.

NOTE 5 : ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE (suite)

	ANALYSE PAR CLASSE				TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	
Encours financiers	444 874 713	52 001 441	2 739 859	3 029 000	16 812 231
Impayés (1)	2 000 350	4 766 706	924 867	563 772	11 023 566
Avances et acomptes reçus (*)	(6 570 634)	(71 634)		(518)	(1 191 687)
Produits à recevoir	80 000				80 000
ENCOURS GLOBAL	440 384 429	56 696 513	3 664 726	3 592 254	26 644 110
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) (2)			0,68%	0,67%	5,17%
ENGAGEMENTS HORS BILAN				6,51%	
	18 947 586	202 815	-	-	19 150 401
TOTAL ENGAGEMENTS	459 332 015	56 899 328	3 664 726	3 592 254	550 132 433
Produits réservés	-	-	249 863	217 978	2 034 857
Provisions affectées sur les impayés	-	-	367 878	281 625	8 985 177
Provisions affectées sur les encours	-	-	51 275	1 098 774	13 109 419
TOTAL PROVISIONS ET AGIOS RESERVES	-	-	669 016	1 598 377	24 129 453
ENGAGEMENTS NETS	459 332 015	56 899 328	2 995 710	1 993 877	2 514 657
Ratio de couverture des engagements par les provisions et agios réservés (3)			18,26%	44,49%	86,68%
				75,22%	

(*) Présentés au niveau de la rubrique "Dettes envers la clientèle"

(1) Impayés hors créances radiées d'un montant de 148 558 DT, totalement provisionnées.

(2) Le ratio des actifs non performants s'établit au 31 Décembre 2012 à 6,51% contre 8,66% au 31 Décembre 2011.

(3) Le ratio de couverture des engagements par les provisions et les agios réservés s'établit au 31 Décembre 2012 à 75,22% contre 59,13% au 31 Décembre 2011.

Tunisie Leasing - Etats financiers arrêtés au 31/12/2012**NOTE 6 : PORTEFEUILLE DE PLACEMENT**

L'analyse des titres de placement se présente comme suit :

	31 décembre	
	2012	2011
Tunisie Sicav	-	57 963
POULINA G H	69 600	69 600
STAR	200 100	200 100
BH	56 395	56 395
Les Ciments de Bizerte	500 020	500 020
	<u>826 115</u>	<u>884 078</u>
<u>Montant brut</u>		
Provisions pour dépréciation des titres de placement	(268 408)	(150 876)
	<u>557 707</u>	<u>733 202</u>
<u>Montant net</u>		

NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	31 décembre	
	2012	2011
Titres de participation	37 610 011	25 710 381
Titres immobilisés	9 566 625	7 333 225
Avances sur acquisitions de titres	4 404 293	2 415 580
Prêts au personnel	1 392 880	1 114 909
Echéances à moins d'un an sur prêts au personnel	281 647	218 860
Dépôts et cautionnements versés	26 257	27 157
	<u>53 281 713</u>	<u>36 820 112</u>
<u>Montant brut</u>		
A déduire :		
Versements restant à effectuer sur titres	(5 000 000)	-
	<u>48 281 713</u>	<u>36 820 112</u>
<u>Montant libéré</u>		
A déduire :		
Provisions pour dépréciation des titres de participation	(731 917)	(50 000)
Provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(143 410)	(42 910)
Provisions pour dépréciation des dépôts et cautionnements versés	(17 880)	(17 880)
Provisions pour dépréciation des comptes prêts au personnel	(1 596)	(1 596)
	<u>47 386 910</u>	<u>36 707 726</u>
<u>Montant net</u>		

Tunisie Leasing - Etats financiers arrêtés au 31/12/2012

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres de participation" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
<u>Soldes au 31 Décembre 2011</u>	25 710 381	25 710 381	-
Additions de l'exercice			
- Clinique El Amen Beja	31 800	31 800	-
- Tunisie Valeurs	1 500 000	1 500 000	-
- Amen Finance Company	10 000 000	5 000 000	5 000 000
- Ennakl	4 998 650	4 998 650	-
Retraits de l'exercice			
- Annulation titres SIMT suite à l'opération de fusion absorption	(4 330 820)	(4 330 820)	-
Diminution des participations par réduction de capital			
- Tuninvest Innovations Sicar	(300 000)	(300 000)	-
<u>Soldes au 31 décembre 2012</u>	<u>37 610 011</u>	<u>32 610 011</u>	<u>5 000 000</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
<u>Soldes au 31 Décembre 2011</u>	7 333 225	7 333 225	-
Additions de l'exercice			
- Société Agricole SIDI OTHMEN	2 500 000	2 500 000	-
Cessions de l'exercice			
- Golden Yasmin Loisirs	(100 000)	(100 000)	-
- Société Touristique "OCEANA"	(166 600)	(166 600)	-
<u>Soldes au 31 décembre 2012</u>	<u>9 566 625</u>	<u>9 566 625</u>	<u>-</u>

Tunisie Leasing - Etats financiers arrêtés au 31/12/2012

NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT (suite)

Les titres de participation s'analysent au 31 décembre 2012 comme suit :

Émetteur	Nombre d'action	Valeur nominale	Montant total	Partie non libérée	Provision	Date souscription	% détenu
Entreprises liées							
Tunisie LLD	2 486	100,000	53 698			2003/2010	99,44%
Maghreb Leasing Algérie	655 185	10,000	10 665 481			2006/2009	18,72%
Tunisie Factoring	569 765	10,000	2 768 373			1999/2010	56,98%
S.P.C.S	149 990	10,000	1 499 900			2009	30,00%
Total Entreprises liées			14 987 452	-			
Entreprises associées							
Tuninvest Sicar	352 645	1,000	521 084			1994/2001/2002	36,51%
Tunisie Sicar	21 999	10,000	219 990			1997	44,00%
Tunisie Valeurs	30 000	100,000	3 117 699			1991/92/96/98/2004/2012	30,00%
Tuninvest International Sicar	12 500	10,000	125 000			1998	25,00%
Tuninvest Innovations Sicar	120 000	10,000	1 200 000			2002	27,27%
Total Entreprises associées			5 183 773	-			
Autres							
S T I F	1	10,000	10			2000	-
Société moderne de titrisation	500	100,000	50 000		50 000	2002	10,00%
Esprit	6 100	10,000	61 000			2003/2007	3,05%
Clinique El Anen La Marsa S.A	420	100,000	42 000			2010	1,14%
Anen Santé	19 234	10,000	192 340			2009/2010	1,54%
Alkos Finance	44 762	10,000	812 886			2006	4,60%
FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT	1 000	1 000,000	1 000 000			2010	33,33%
Academie des Banques et Finances "ABF"	1	100,000	100			2010	-
Clinique El Anen Beja	2 818	100,000	281 800			2010/2012	4,34%
Anen Finance Company	100 000	100,000	10 000 000	5 000 000		2012	10,00%
Ennaki	389 000	1,000	4 998 650		681 917	2012	1,30%
Total Autres			17 438 786	5 000 000	731 917		
Total Titres de participation			37 610 011	5 000 000	731 917		
Les titres immobilisés s'analysent au 31 décembre 2012 comme suit :							
Émetteur	Nombre d'action	Valeur nominale	Montant total	Partie non libérée	Provision	Date souscription	Observation
* B.T.S	500	10,000	5 000			1997	
* Tourisme Balnéaire et Saharien	4 291	10,000	42 910		42 910	2000	(*)
* Société BYZACENE	1 005	100,000	100 500		100 500	2006	(*)
* Société Golden Yas main Loisirs	20 000	10,000	200 000			2008	(*)
* M.B.G	20 000	100,000	2 000 000			2009	(*)
* Marble & Limestone Blocks "MLLB"	9 990	18,500	184 815			2009	(*)
* Société Méhari Beach Tabarka	10 000	100,000	1 000 000			2009	(*)
* Société Touristique "OCEANA "	3 334	100,000	333 400			2009	(*)
* Société COMETE IMMOBILIERE	3 000	100,000	300 000			2010	(*)
* Société YASMINE	250 000	10,000	2 500 000			2011	(*)
* SERTS	40 000	10,000	400 000			2011	(*)
* Société Agricole SIDI OTHMEN	25 000	100,000	2 500 000			2012	(*)
			9 566 625	-	143 410		

(*) Ayant fait l'objet de contrats de portage

TABLEAU DES VALEURS IMMOBILISEES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012
(Montants exprimés en dinars)

NOTE 8 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute			Amortissements		Valeur comptable nette		
		Début de période	Apport de Fusion	Acquisition	Fin de période	Début de période		Dotation de la période	Fin de période
Logiciels	20% et 33,33%	4 599 612	-	475 427	5 075 039	2 715 023	531 283	3 246 306	1 828 733
TOTAUX		4 599 612	-	475 427	5 075 039	2 715 023	531 283	3 246 306	1 828 733

NOTE 9 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute			Amortissements		Valeur comptable nette		
		Début de période	Apport de Fusion	Acquisition	Fin de période	Début de période		Dotation de la période	Fin de période
Terrain		38 751	2 197 320	-	2 236 071	-	-	-	2 236 071
Constructions	5%	1 808 228	3 477 944	-	5 286 172	180 111	264 309	444 420	4 841 753
Constructions sur sol d'autrui	20%	30 670	-	-	30 670	30 670	-	30 670	-
Matériel de transport	20%	527 662	-	-	527 662	267 837	92 405	360 242	167 420
Mobilier de bureau	10%	886 557	23 139	38 799	948 495	619 610	55 980	675 590	272 905
Matériel informatique	33%	1 683 715	-	24 596	1 708 311	1 440 653	138 838	1 579 491	128 820
Installations générales	10%	771 446	1 014 551	29 350	1 815 347	481 406	154 550	635 956	1 179 391
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations		441 219	-	299 977	741 196	-	-	-	741 196
TOTAUX		6 188 248	6 712 954	392 722	13 293 924	3 020 286	706 082	3 726 368	9 567 556

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

Tunisie Leasing - Etats financiers arrêtés au 31/12/2012**NOTE 10 : AUTRES ACTIFS**

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

	31 décembre	
	2012	2011
- Frais d'émission des emprunts	935 415	839 209
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes	7 514	7 514
- Fournisseurs de biens, objets de contrats de leasing, avances et acomptes	355 280	1 752 568
- Avances et acomptes au personnel	19 815	10 957
- Crédit de TVA	-	2 511 798
- Etat, crédit d'impôts sur les sociétés	-	1 002 705
- Etat, crédit d'impôts sur les sociétés SIMT	312 798	-
- Compte courant S I M T	-	1 639 381
- Compte courant Tunisie LLD	31 905	40 647
- Compte courant MLA	257 761	196 871
- Adhérents, contrats résiliés	23 174	23 174
- Autres comptes débiteurs	430 805	534 028
- Produits à recevoir des tiers	2 468 473	2 385 328
- Produits à recevoir sur contrats de portages	130 982	372 759
- Compte d'attente	479 249	464 422
- Charges constatées d'avance	559 324	653 254
<u>Total brut</u>	<u>6 012 495</u>	<u>12 434 615</u>
A déduire		
- Provisions pour dépréciation des comptes fournisseurs	(39 636)	(39 636)
- Provisions pour dépréciation des comptes adhérents	(23 457)	(23 457)
- Provisions pour dépréciation du compte d'attente	(52 374)	(52 374)
- Provisions pour dépréciation du compte courant MLA	(256 480)	(195 590)
- Provisions pour dépréciation des autres comptes débiteurs	(211 760)	(225 556)
<u>Total net</u>	<u>5 428 788</u>	<u>11 898 002</u>

NOTE 10 : AUTRES ACTIFS (SUITE)

**TABLEAU DE MOUVEMENT DES FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS
AU 31 DECEMBRE 2012
(Montants exprimés en dinars)**

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute			Résorptions			Valeur comptable nette	
		Début de période	Addition	Transfert	Fin de période	Début de période	Dotation de la période		Fin de période
Frais d'émission des emprunts	Durée de l'emprunt	2 936 826	553 138	916 973	2 572 991	2 097 617	456 932	1 637 576	935 415
TOTAUX		2 936 826	553 138	916 973	2 572 991	2 097 617	456 932	1 637 576	935 415

Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

Tunisie Leasing - Etats financiers arrêtés au 31/12/2012**NOTE 11 : CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS**

Les concours bancaires se détaillent comme suit :

	31 décembre	
	2012	2011
- Banques, découverts	6 471 546	10 755 267
<u>Total</u>	<u>6 471 546</u>	<u>10 755 267</u>

NOTE 12 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent comme suit :

	31 décembre	
	2012	2011
Emprunts		
- Banques locales	94 360 139	95 163 938
- Banques étrangères	71 495 207	48 686 961
- Emprunts obligataires	212 000 000	200 630 000
- Billets de trésorerie	46 100 000	37 000 000
<u>Total emprunts</u>	<u>423 955 346</u>	<u>381 480 898</u>
Dettes rattachées		
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	1 658 113	669 962
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	643 310	518 783
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	6 124 078	4 966 869
- Intérêts courus sur billets de trésorerie	65 886	64 449
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>8 491 387</u>	<u>6 220 062</u>
<u>Total</u>	<u>432 446 733</u>	<u>387 700 960</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste « Emprunts et dettes rattachées » sont récapitulés dans le tableau suivant :

Tunisie Leasing - Etats financiers arrêtés au 31/12/2012

NOTE 12 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Apport de fusion	Remboursements	Soldes	Fin de période	
						Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
BANQUES LOCALES	95 163 938	84 000 000	127 473	84 931 272	94 360 139	15 097 158	79 262 981
* AMEN BANK	1 250 000	-	-	1 250 000	-	-	-
* AMEN BANK (SIMT)	-	-	1 27 473	62 139	65 334	-	65 334
* AMEN BANK 2011	18 747 271	-	-	4 831 027	13 916 244	-	13 916 244
* AMEN BANK 2012	-	15 000 000	-	3 454 773	11 545 227	1 597 157	9 948 070
* AL BARAKA BANK	25 000 000	44 000 000	-	50 000 000	19 000 000	-	19 000 000
* A.B.C TUNISIE	3 000 000	-	-	2 000 000	1 000 000	-	1 000 000
* A.B.C TUNISIE	-	4 000 000	-	-	4 000 000	-	4 000 000
* A.B.C TUNISIE	-	5 000 000	-	-	5 000 000	-	5 000 000
* CITIBANK	2 000 000	-	-	2 000 000	-	-	-
* CITIBANK	3 000 000	-	-	3 000 000	-	-	-
* CITIBANK	2 000 000	-	-	2 000 000	-	-	-
* CITIBANK	2 000 000	-	-	2 000 000	-	-	-
* CITIBANK	2 000 000	-	-	2 000 000	-	-	-
* CITIBANK	-	3 000 000	-	-	3 000 000	-	3 000 000
* CITIBANK	-	3 000 000	-	-	3 000 000	-	3 000 000
* CITIBANK	-	2 000 000	-	-	2 000 000	-	2 000 000
* CITIBANK	-	2 000 000	-	-	2 000 000	-	2 000 000
* CITIBANK	-	2 000 000	-	-	2 000 000	-	2 000 000
* CITIBANK	-	2 000 000	-	-	2 000 000	-	2 000 000
* CITIBANK	-	2 000 000	-	-	2 000 000	-	2 000 000
* ATTJARI BANK 2009	6 000 000	-	-	2 000 000	4 000 000	-	4 000 000
* ATTJARI BANK 2010	8 000 000	-	-	2 000 000	6 000 000	-	6 000 000
* BIAT 2009/1	2 500 000	-	-	1 000 000	1 500 000	-	1 500 000
* BIAT 2009/2	5 500 000	-	-	2 000 000	3 500 000	-	3 500 000
* BIAT 2010	7 000 000	-	-	2 000 000	5 000 000	-	5 000 000
* BIAT 2011	9 166 667	-	-	3 333 333	5 833 334	2 500 001	3 333 333
BANQUES ETRANGERES	48 686 961	38 278 885	-	15 470 638	71 495 207	52 706 360	18 788 847
* BEI (credit participatif)	154 398	-	-	-	154 398	-	-
* B.E.I	3 026 572	-	-	1 058 371	1 968 201	-	1 105 389
* B.E.I	11 201 712	-	-	3 627 949	7 573 763	-	3 732 892
* B.E.I	9 390 282	-	-	2 611 970	6 778 312	-	2 668 139
* B.E.I	2 046 935	-	-	571 404	1 475 531	893 479	582 052
* B.E.I	7 805 677	-	-	1 888 362	5 917 315	3 987 425	1 929 890
* B.E.I	2 330 368	-	-	562 975	1 767 393	1 191 538	575 855
* B.E.I	-	1 818 263	-	144 596	1 673 667	-	292 875
* B.E.I	-	2 016 357	-	137 005	1 879 352	1 602 192	277 160
* B.E.I	-	2 016 879	-	136 991	1 879 888	1 602 734	277 154
* B.E.I	-	24 437 941	-	-	24 437 941	21 090 500	3 347 441
* B.E.I	150 011	-	-	150 011	-	-	-
* PROPARCO	12 000 000	-	-	4 000 000	8 000 000	4 000 000	4 000 000
* OPEC FUND	581 005	-	-	581 005	-	-	-
* BIRD 2012	-	7 989 445	-	-	7 989 445	-	-
TOTAL DES CREDITS BANCAIRES	143 850 898	122 278 885	127 473	100 401 910	165 855 346	67 803 518	98 051 828

NOTE 12 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Apport de fusion	Remboursements	Soldes	Fin de période		
						Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an	
EMPRUNTS OBLIGATAIRES								
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2007"	4 000 000	-	-	4 000 000	-	-	-	-
* Emprunt obligataire 2007 I	3 000 000	-	-	3 000 000	-	-	-	-
* Emprunt obligataire 2007 II	6 000 000	-	-	3 000 000	3 000 000	-	3 000 000	3 000 000
* Emprunt obligataire 2008 I	6 000 000	-	-	3 000 000	3 000 000	-	3 000 000	3 000 000
* Emprunt obligataire 2008 II	6 000 000	-	-	3 000 000	3 000 000	-	3 000 000	3 000 000
* Emprunt obligataire 2008 III	9 000 000	-	-	3 000 000	6 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000
* Emprunt obligataire 2009 I	9 000 000	-	-	3 000 000	6 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2009"	12 000 000	-	-	4 000 000	8 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000
* Emprunt obligataire 2009 II	12 000 000	-	-	3 000 000	9 000 000	6 000 000	3 000 000	3 000 000
* Emprunt obligataire 2010 I	16 000 000	-	-	4 000 000	12 000 000	8 000 000	4 000 000	4 000 000
* Emprunt obligataire 2010 II	24 000 000	-	-	6 000 000	18 000 000	12 000 000	6 000 000	6 000 000
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2010"	20 000 000	-	-	4 000 000	16 000 000	12 000 000	4 000 000	4 000 000
* Emprunt obligataire 2011 I	30 000 000	-	-	6 000 000	24 000 000	18 000 000	6 000 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2011 II	30 000 000	-	-	6 000 000	24 000 000	18 000 000	6 000 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2011 III	13 630 000	16 370 000	-	-	30 000 000	24 000 000	6 000 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2012 I	-	30 000 000	-	-	30 000 000	26 482 000	3 518 000	3 518 000
* Emprunt obligataire 2012 II	-	20 000 000	-	-	20 000 000	20 000 000	-	-
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	200 630 000	66 370 000	-	55 000 000	212 000 000	154 482 000	57 518 000	57 518 000
AUTRES EMPRUNTS								
* BILLETS DE TRESORERIE	37 000 000	172 800 000	-	163 700 000	46 100 000	1 500 000	44 600 000	44 600 000
TOTAL DES AUTRES EMPRUNTS	37 000 000	172 800 000	-	163 700 000	46 100 000	1 500 000	44 600 000	44 600 000
TOTAL GENERAL	381 480 898	361 448 885	127 473	319 101 910	423 955 346	223 785 518	200 169 828	200 169 828

Tunisie Leasing - Etats financiers arrêtés au 31/12/2012**NOTE 13 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE**

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

	31 décembre	
	2012	2011
- Avances et acomptes reçus des clients	7 834 473	6 632 235
- Dépôts et cautionnements reçus	6 378 928	6 555 331
<u>Total</u>	<u>14 213 401</u>	<u>13 187 566</u>

NOTE 14 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	31 décembre	
	2012	2011
<i><u>Fournisseurs d'exploitation</u></i>		
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	283 426	220 375
- Factures non parvenues	504 821	491 376
<u>Sous total</u>	<u>788 247</u>	<u>711 751</u>
<i><u>Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing</u></i>		
- Factures d'achats	1 677 731	1 424 352
- Effets à payer	15 410 365	23 215 689
- Factures non parvenues	89 524	98 387
- Retenues de garantie	215 258	219 083
<u>Sous total</u>	<u>17 392 878</u>	<u>24 957 511</u>
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	<u>18 181 125</u>	<u>25 669 262</u>

NOTE 15 : PROVISIONS POUR PASSIFS ET CHARGES

Les provisions pour passifs et charges se détaillent par nature comme suit :

	31 décembre	
	2012	2011
- Autres provisions pour risques	1 103 123	1 020 732
<u>Total des provisions</u>	<u>1 103 123</u>	<u>1 020 732</u>

Tunisie Leasing - Etats financiers arrêtés au 31/12/2012**NOTE 16 : AUTRES**

Le détail des autres passifs est le suivant :

	31 décembre	
	<u>2012</u>	<u>2011</u>
- Personnel, rémunérations dues	2 585	948
- Personnel, provisions pour congés payés	648 848	517 507
- Personnel, autres charges à payer	469 098	562 279
- Etat, retenues sur salaires	99 432	133 064
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	417 138	586 364
- Etat, retenues sur revenus des capitaux	36 932	4 587
- Etat, impôts sur les bénéfices	940 043	-
- Etat, TVA à payer	723 912	-
- Etat, autres impôts et taxes à payer	33 267	34 430
- Actionnaires, dividendes à payer	12 018	9 951
- C.N.S.S	332 073	344 705
- Autres comptes créditeurs	641 346	813 340
- Diverses charges à payer	185 000	169 929
- Charges à payer sur contrats de portage	794 955	702 844
- Produits constatés d'avance	50 205	59 550
- Impôt différé suite à l'opération de fusion	207 655	-
<u>Total</u>	<u>5 594 507</u>	<u>3 939 498</u>

Tunisie Leasing - Etats financiers arrêtés au 31/12/2012**NOTE 17 : CAPITAUX PROPRES**

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

	31 décembre	
	2012	2011
- Capital social	(A) 35 000 000	35 000 000
- Réserve légale	(B) 3 500 000	3 500 000
- Réserve spéciale de réinvestissement	6 992 000	4 092 000
- Autres réserves	3 776 843	3 776 843
- Prime d'émission	22 500 000	22 500 000
- Boni de fusion	990 155	-
- Résultats reportés	14 793 245	16 253 663
Total des capitaux propres avant résultat de la période	87 552 243	85 122 506
Résultat de la période	11 457 434	7 364 119
Total des capitaux propres avant affectation	(D) 99 009 677	92 486 625
Résultat par action:		
Résultat de la période (1)	11 457 434	7 364 119
Nombre d'actions (2)	7 000 000	7 000 000
Résultat par action (1) / (2)	(C) 1,637	1,052

(A) Le capital social s'élève au 31 décembre 2012 à la somme de 35.000.000 Dinars divisé en 7.000.000 actions de 5 Dinars chacune.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales.

La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(D) Voir tableau de mouvements ci-joint :

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

ARRETE AU 31 décembre 2012

(Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Prime d'émission	Boni de fusion	Réserve légale	Réserves spéciales de réinvestissement	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2010	35 000 000	22 500 000	-	3 450 000	1 000 000	3 776 843	15 170 076	10 175 587	91 072 506
Affectations approuvées par l'A.G.O du 24/05/2011				50 000	3 092 000		7 033 587	(10 175 587)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2010							(5 950 000)		(5 950 000)
Résultat au 31 décembre 2011								7 364 119	7 364 119
Solde au 31 Décembre 2011	35 000 000	22 500 000	-	3 500 000	4 092 000	3 776 843	16 253 663	7 364 119	92 486 625
Affectations approuvées par l'AGO du 29/05/2012					2 900 000		4 464 119	(7 364 119)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2011							(5 950 000)		(5 950 000)
Fusion absorption de la SIMT			990 155				25 463		1 015 618
Résultat au 31 décembre 2012								11 457 434	11 457 434
Solde au 31 décembre 2012	35 000 000	22 500 000	990 155	3 500 000	6 992 000	3 776 843	14 793 245	11 457 434	99 009 677

*Tunisie Leasing - Etats financiers arrêtés au 31/12/2012***NOTE 18 : REVENUS DE LEASING**

L'analyse des revenus de leasing se présente ainsi :

	31 décembre	
	2012	2011
Intérêts conventionnels	42 642 804	40 390 243
Intérêts intercalaires	639 838	300 696
Intérêts de retard	1 085 809	898 913
<u>Total intérêts de crédits bail</u>	<u>44 368 451</u>	<u>41 589 852</u>
- Produits réservés de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers	(609 430)	(1 026 923)
. Intérêts de retard	(750 062)	(347 306)
- Transferts des intérêts réservés antérieurs en produits de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	830 476	102 622
. Intérêts de retard antérieurs	272 989	142 601
<u>Variation des produits réservés</u>	<u>(256 027)</u>	<u>(1 129 006)</u>
<u>Total des revenus de leasing</u>	<u>44 112 424</u>	<u>40 460 846</u>

NOTE 19 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

L'analyse des autres produits d'exploitation se présente ainsi :

	31 décembre	
	2012	2011
- Produits sur cessions anticipées de contrat de leasing	169 749	373 572
- Commissions d'assurance	527 452	486 395
<u>Total des autres produits d'exploitation</u>	<u>697 201</u>	<u>859 967</u>

Tunisie Leasing - Etats financiers arrêtés au 31/12/2012**NOTE 20 : CHARGES FINANCIERES NETTES**

Les charges financières se détaillent comme suit :

	31 décembre	
	2012	2011
- Intérêts des emprunts obligataires	11 855 763	10 090 778
- Intérêts des emprunts bancaires locaux	4 772 638	4 538 241
- Intérêts des emprunts bancaires étrangers	2 484 118	3 318 053
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	456 932	402 146
<u>Total des charges financières des emprunts</u>	<u>19 569 451</u>	<u>18 349 218</u>
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	847 854	697 834
- Intérêts sur opérations de financement	2 446 720	2 090 051
- Pénalités fiscales et sociales	4 401	-
- Charges financières sur contrat de portage des titres MLA	300 031	389 578
- Pertes de change	17 501	-
- Gains de change	(16 994)	-
- Autres	445	142 985
<u>Total des autres charges financières</u>	<u>3 599 958</u>	<u>3 320 448</u>
<u>Total général</u>	<u>23 169 409</u>	<u>21 669 666</u>

NOTE 21 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	31 décembre	
	2012	2011
- Produits des participations	6 580 986	4 136 792
- Produits des titres Immobilisés	17 698	240 442
- Revenus des autres créances immobilisées	75 154	70 539
- Produits nets sur cession de valeurs mobilières	10 574	44 963
<u>Total</u>	<u>6 684 412</u>	<u>4 492 736</u>

NOTE 22 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	31 décembre	
	2012	2011
- Salaires et compléments de Salaires	4 231 442	3 646 662
- Bonus	400 000	345 000
- Indemnités représentatives de frais	127 206	133 449
- Cotisations de sécurité sociale sur salaires	833 129	753 634
- Autres charges sociales	435 349	447 245
<u>Total</u>	<u>6 027 126</u>	<u>5 325 990</u>

*Tunisie Leasing - Etats financiers arrêtés au 31/12/2012***NOTE 23 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION**

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	31 décembre	
	2012	2011
- Achat de matières et fournitures	97 915	88 213
<u>Total des achats</u>	<u>97 915</u>	<u>88 213</u>
- Locations	137 871	344 769
- Charges locatives et de copropriété	100 597	95 540
- Entretien et réparations	271 412	255 366
- Primes d'assurances	64 649	78 716
- Etudes, recherches et divers services extérieurs	436 334	353 357
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>1 010 863</u>	<u>1 127 748</u>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	1 008 250	868 114
- Publicités, publications, relations publiques	189 679	219 899
- Déplacements, missions et réceptions	661 250	567 532
- Frais postaux et de télécommunications	349 298	265 473
- Services bancaires et assimilés	300 440	309 457
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>2 508 917</u>	<u>2 230 475</u>
- Jetons de présence	64 800	64 800
- Frais du contentieux	3 486	1 545
- Autres	11 911	7 384
<u>Total des charges diverses</u>	<u>80 197</u>	<u>73 729</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	128 885	112 478
- T.C.L	163 605	100 000
- Droits d'enregistrement et de timbres	97 872	21 179
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>390 362</u>	<u>233 657</u>
<u>Total général</u>	<u>4 088 254</u>	<u>3 753 822</u>

NOTE 24 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS SUR RISQUES CLIENTS ET RESULTAT DES CREANCES RADIEES

	31 décembre	
	2012	2011
- Dotations aux provisions affectées pour dépréciation des créances	8 392 972	7 431 529
- Dotations aux provisions collectives (*)	-	2 000 000
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(5 854 933)	(3 295 181)
- Créances radiées	2 311 154	2 203 046
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(2 150 159)	(2 014 953)
- Annulation de produits réversés sur créances radiées	(160 995)	(188 093)
- Encaissement sur créances radiées	-	(9 455)
<u>Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées</u>	<u>2 538 039</u>	<u>6 126 893</u>

(*) Cette provision est constituée, en application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que complétée par la circulaire n° 2012-09 du 29 juin 2012, pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier.

Tunisie Leasing - Etats financiers arrêtés au 31/12/2012**NOTE 25 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES TITRES**

Les dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres se détaillent ainsi :

	31 décembre	
	2012	2011
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement	117 532	-
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres immobilisés	100 500	-
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	681 917	-
- Reprises de provisions pour dépréciation des titres de participation	-	(139 681)
<u>Total</u>	<u>899 949</u>	<u>(139 681)</u>

NOTE 26 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES VALEURS IMMOBILISEES

Les dotations de l'exercice aux amortissements des valeurs immobilisées se détaillent ainsi :

	31 décembre	
	2012	2011
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	531 283	319 978
- Dotations aux amortissements des Immobilisations corporelles	706 082	424 988
<u>Total</u>	<u>1 237 365</u>	<u>744 966</u>

NOTE 27 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS

Les dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements, de résorptions et de provisions pour risques divers se détaillent ainsi :

	31 décembre	
	2012	2011
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs courants	60 890	29 877
- Dotations aux provisions pour risques et charges	82 391	385 524
- Reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs courants	(13 796)	(97 176)
- Reprises de provisions pour risques et charges	-	(20 000)
<u>Total</u>	<u>129 485</u>	<u>298 225</u>

NOTE 28 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	31 décembre	
	2012	2011
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	-	296
- Intérêts sur compte courant de SIMT	-	133 153
- Produits sur assistance technique MLA	330 751	299 571
- Autres produits	125 057	188 542
<u>Total</u>	<u>455 808</u>	<u>621 562</u>

Tunisie Leasing - Etats financiers arrêtés au 31/12/2012**NOTE 29 : IMPOT SUR LES BENEFICES**

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	31 décembre	
	2012	2011
Bénéfice comptable	13 860 217	8 654 700
A réintégrer		
- Dotations aux provisions comptables	9 436 202	9 846 931
- Charges financières relatives au portage MLA	300 031	-
- Plus Value de fusion	173 046	-
- Diverses charges non déductibles	148 157	132 309
- Provisions fiscales constituées en 2009/2008 pour affaires douteuses	3 553 888	3 557 241
A déduire		
- Reprises sur provisions comptables	13 796	163 943
- Dividendes	5 198 017	2 585 561
- Reprises sur provisions fiscales constituées en 2009/2008 pour affaires douteuses	3 553 888	3 557 241
<u>Bénéfice fiscal avant provisions</u>	<u>18 705 840</u>	<u>15 884 436</u>
Provisions pour créances douteuses	8 392 972	9 431 530
Provisions pour dépréciation de titres cotés	799 449	-
<u>Bénéfice fiscal</u>	<u>9 513 419</u>	<u>6 452 906</u>
A déduire le montant réinvestis au titre des souscriptions d'actions soumises au minimum d'impôt	2 500 000	2 900 000
<u>Base imposable</u>	<u>7 013 419</u>	<u>3 552 906</u>
Impôt au taux de 35% (ou 20% du bénéfice fiscal)	2 454 697	1 290 581
Impôt sur les sociétés	2 454 697	1 290 581
- Report d'impôt début de période	(1 002 705)	-
- Acomptes provisionnels payés	(287 382)	(2 292 536)
- Retenues sur placements	(224 567)	(751)
<u>Impôt à payer (report)</u>	<u>940 043</u>	<u>(1 002 705)</u>

Tunisie Leasing - Etats financiers arrêtés au 31/12/2012**NOTE 30 : ENCAISSEMENTS REÇUS DES CLIENTS**

		31 décembre	
		2012	2011
- Impayés sur créances de leasing en début de période	+	21 275 326	14 457 453
- Impayés sur créances de leasing en fin de période	-	(19 359 261)	(21 275 326)
- Avances et acomptes reçus des clients en début de période	-	(6 632 235)	(3 282 390)
- Avances et acomptes reçus des clients en fin de période	+	7 834 473	6 632 235
- Plus ou moins values sur relocation	+ ou -	(184 355)	(23 133)
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	-	(6 555 331)	(6 981 599)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	+	6 378 928	6 555 331
- Intérêts constatés d'avance en début de période	-	(2 729 904)	(2 880 149)
- Intérêts constatés d'avance en fin de période	+	2 917 677	2 729 904
- TVA collectées	+	43 933 873	39 355 860
- Loyers encaissés	+	270 293 049	240 973 229
- Intérêts de retard	+	1 085 809	898 913
- Créances virées en Pertes	-	(2 311 154)	(2 203 046)
- Encours financiers virées en pertes	+	419 742	635 163
- Remboursement des valeurs résiduelles	+	1 684 784	2 023 338
- Encaissement sur créances radiées	+	-	9 456
- Remboursements anticipés	+	11 965 883	11 238 077
- Produits sur Cessions anticipées	+	169 749	373 572
<u>Encaissements reçus des clients</u>		<u>330 187 052</u>	<u>289 236 888</u>

NOTE 31 : DECAISSEMENTS POUR FINANCEMENT DE CONTRATS DE LEASING

		31 décembre	
		2012	2011
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en début de période	+	24 957 511	20 497 721
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en fin de période	-	(17 392 878)	(24 957 511)
- Fournisseurs, avances en début de période	-	(1 752 568)	(914 623)
- Fournisseurs, avances en fin de période	+	355 280	1 752 568
- Investissements pour financement de contrats de leasing	+	270 780 415	243 065 984
- TVA sur Investissements	+	38 158 268	34 078 288
<u>Décaissements pour financement de contrats de leasing</u>		<u>315 106 028</u>	<u>273 522 427</u>

Tunisie Leasing - Etats financiers arrêtés au 31/12/2012**NOTE 32 : SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL**

		31 décembre	
		2012	2011
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes en début de période	-	(7 514)	(18 763)
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes en fin de période	+	7 514	7 514
- Avances et acomptes au personnel en début de période	-	(10 957)	(21 819)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	+	19 815	10 957
- Charges constatées d'avance en début de période	-	(653 254)	(608 849)
- Charges constatées d'avance en fin de période	+	559 324	653 254
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	+	711 751	685 926
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	-	(788 247)	(711 751)
- Personnel, rémunérations dues en début de période	+	948	733
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	-	(2 585)	(948)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+	517 507	350 063
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	-	(648 848)	(517 507)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	+	562 279	1 451 882
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	-	(469 098)	(562 279)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+	133 064	47 689
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	-	(99 432)	(133 064)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+	586 364	434 341
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	-	(417 138)	(586 364)
- C.N.S.S en début de période	+	344 705	180 878
- C.N.S.S en fin de période	-	(332 073)	(344 705)
- Diverses Charges à payer en début de période	+	169 929	238 555
- Diverses Charges à payer en fin de période	-	(185 000)	(169 929)
- Charges à payer sur contrats de portage en début de période	+	702 844	453 647
- Charges à payer sur contrats de portage en fin de période	-	(794 955)	(702 844)
- TVA, payées sur biens et services	+	635 491	875 106
- Charges de personnel	+	6 027 126	5 325 990
- Autres charges d'exploitation	+	4 088 254	3 753 822
- Impôts et taxes	-	(390 362)	(233 657)
<u>Sommes versés aux fournisseurs et au personnel</u>		<u>10 267 452</u>	<u>9 857 878</u>

Tunisie Leasing - Etats financiers arrêtés au 31/12/2012**NOTE 33 : INTERETS PAYES**

		31 décembre	
		2012	2011
- Frais d'émission d'emprunt	+	553 138	529 369
- Etat, retenue sur revenus des capitaux en début de période	+	4 587	16 179
- Etat, retenue sur revenus des capitaux en fin de période	-	(36 932)	(4 587)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	+	4 966 869	4 072 720
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	-	(6 124 078)	(4 966 869)
- Intérêts courus sur emprunts locaux en début de période	+	669 962	716 872
- Intérêts courus sur emprunts locaux en fin de période	-	(1 658 113)	(669 962)
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en début de période	+	518 783	746 186
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en fin de période	-	(643 310)	(518 783)
- Intérêts courus sur billets de trésorerie en début de période	+	64 449	-
- Intérêts courus sur billets de trésorerie en fin de période	-	(65 886)	(64 449)
- Charges financières	+	23 169 409	21 544 666
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	-	(456 932)	(402 146)
		20 961 945	20 999 198

Intérêts payés**NOTE 34 : IMPOTS ET TAXES PAYES**

		31 décembre	
		2012	2011
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider en début de période	+	-	55 623
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider en fin de période	+ ou -	(940 043)	-
- Etat, reports d'impôts début de période	-	(1 002 705)	-
- Etat, reports d'impôts fin de période	+	-	1 002 705
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	+	34 430	12 951
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	-	(33 267)	(34 430)
- TVA payées	+	1 904 404	-
- Impôts et taxes	+	390 362	233 657
- Impôts sur les bénéfices	+	2 454 697	1 290 581
		2 807 878	2 561 088

Impôts et taxes payés

Tunisie Leasing - Etats financiers arrêtés au 31/12/2012**NOTE 35 : AUTRES FLUX DE TRESORERIE**

		31 décembre	
		2012	2011
- Produits à recevoir des tiers en début de période	+	2 385 328	546 031
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	-	(2 468 473)	(2 385 328)
- Produits à recevoir sur contrats de portages en début de période	+	372 759	381 378
- Produits à recevoir sur contrats de portages en fin de période	-	(130 982)	(372 759)
- Autres comptes débiteurs en début de période	+	534 028	268 387
- Autres comptes débiteurs en fin de période	-	(430 805)	(534 028)
- Apport de fusion autres comptes débiteurs	+	271 523	-
- Compte courant SIMT en début de période	+	1 639 381	2 052 643
- Compte courant SIMT en fin de période	-	-	(1 639 381)
- Compte courant Tunisie LLD en début de période	+	40 647	16 373
- Compte courant Tunisie LLD en fin de période	-	(31 905)	(40 647)
- Compte courant MLA en début de période	+	196 871	210 253
- Compte courant MLA en fin de période	-	(257 761)	(196 871)
- Compte Adhérents,contrats résiliés en début de période	+	23 174	23 174
- Compte Adhérents,contrats résiliés en fin de période	-	(23 174)	(23 174)
- Comptes d'attente en début de période	+	464 422	390 480
- Comptes d'attente en fin de période	-	(479 249)	(464 422)
- Placements en titres en début de période	+	384 058	-
- Placements en titres en fin de période	-	(326 095)	(384 058)
- Autres comptes créditeurs en début de période	-	(813 340)	(796 165)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	+	641 346	813 340
- Apport de fusion autres comptes créditeurs	-	(1 748 642)	-
- Apport de fusion liquidités	+	184 847	-
- Produits des placements	+	6 684 412	4 306 606
- Autres produits d'exploitation	+	527 452	486 395
- Autres gains ordinaires	+	455 808	621 266
- Autres pertes ordinaires	-	-	(529)
<u>Autres flux de trésorerie</u>		<u>8 095 629</u>	<u>3 278 967</u>

Tunisie Leasing - Etats financiers arrêtés au 31/12/2012**NOTE 36 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**

	31 décembre	
	<u>2012</u>	<u>2011</u>
- Fournisseurs d'immobilisations, avances et acomptes en début de période	(441 219)	(41 250)
- Fournisseurs d'immobilisations, avances et acomptes en fin de période	741 196	441 219
- Investissements en Immobilisations incorporelles	475 427	1 293 517
- Investissements en Immobilisations corporelles	92 745	414 397
<u>Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>	<u>868 149</u>	<u>2 107 883</u>

NOTE 37 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	31 décembre	
	<u>2012</u>	<u>2011</u>
- Titres de participation libérés au cours de l'exercice	+ 11 530 450	1 000 220
- Titres immobilisés libérés au cours de l'exercice	+ 2 500 000	2 900 000
- Avances sur acquisitions de Titres de en début de période	- (2 415 580)	(1 207 790)
- Avances sur acquisitions de Titres de en fin de période	+ 4 404 293	2 415 580
- Dépôts et cautionnements versés	+ ou - (900)	3 800
- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice	+ 1 059 019	631 463
<u>Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>	<u>17 077 282</u>	<u>5 743 273</u>

NOTE 38 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	31 décembre	
	<u>2012</u>	<u>2011</u>
- Titres immobilisés cédés au cours de l'exercice	+ 266 600	273 605
- Titres de participations cédés au cours de l'exercice	+ -	399 510
- Titres de participation remboursés au cours de l'exercice	+ 300 000	477 645
- Remboursements sur prêts au personnel	+ 718 261	360 512
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</u>	<u>1 284 861</u>	<u>1 511 272</u>

Tunisie Leasing - Etats financiers arrêtés au 31/12/2012**NOTE 39 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS**

		31 décembre	
		2012	2011
- Dividendes et tantièmes	+	5 950 000	5 950 000
- Actionnaires, dividendes à payer en début de période	+	9 951	7 793
- Actionnaires, dividendes à payer en fin de période	-	(12 018)	(9 951)
<u>Dividendes et autres distributions</u>		<u>5 947 933</u>	<u>5 947 842</u>

NOTE 40 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES A LA CLOTURE DE LA PERIODE

		31 décembre	
		2012	2011
- Banques	+	5 190 925	598 376
- Caisses	+	6 635	5 056
- Banques, découverts	-	(6 471 546)	(10 755 267)
<u>Liquidités et équivalents de liquidités</u>		<u>(1 273 986)</u>	<u>(10 151 835)</u>

NOTE 41 : VENTILATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS SELON LEUR DUREE RESIDUELLE

En KDT	Inf à 3 mois	3 mois à 6 mois	6 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Sup à 5 ans	Durée		Total
						indéterminée		
ACTIFS								
Liquidités et équivalents de liquidités	5 198							5 198
Créances de Leasing	47 973	48 143	88 784	298 662	23 491			507 053
Portefeuille Titres de Placement	558							558
Portefeuille d'Investissement	579	71	1 233	19 054	1 875	24 575		47 386
Immobilisations incorporelles						1 829		1 829
Immobilisations Corporelles						9 568		9 568
Autres actifs	1 827	198	2 848	520	35			5 428
	56 135	48 412	92 865	318 236	25 401	35 972		577 020
	Total							
PASSIFS								
Concours bancaires	6 472							6 472
Emprunts et Dettes Rattachés	37 032	117 481	54 149	199 260	24 526			432 447
Dettes envers la Clientèle	8 414	152	156	4 783	708			14 213
Fournisseurs et comptes rattachés	18 181							18 181
Provisions						1 103		1 103
Autres	4 384	847	52	259	52			5 594
CAPITAUX PROPRES								
	74 483	118 480	60 307	204 302	25 286	94 163		577 020
	Total							
	(18 348)	(70 069)	32 558	113 935	115	(58 191)		-
	Position nette							

NOTE 42 : TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES**Tunisie Factoring (TF)****Cautions données**

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 31 juillet 2001 a autorisé son Président à donner toutes cautions solidaires en faveur de TF dans laquelle elle détient 56,98%, pour ses besoins de financement auprès du système bancaire et autres établissements financiers.

Les cautions en vigueur au 31 décembre 2012 accordées au profit de CITIBANK s'élèvent à 11 000 KDT.

Location du siège

La Tunisie Factoring a conclu en 2003 un contrat de bail du siège de la société avec la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie (SIMT), qui a fait l'objet d'une fusion absorption par Tunisie Leasing en 2012. Le contrat s'étend sur une période d'une année renouvelable par tacite reconduction dans les mêmes conditions avec une augmentation annuelle de 5%. Tunisie Leasing a facturé à Tunisie Factoring le loyer du siège ainsi que les services annexes (gardiennage, nettoyage, PTT, eau et électricité) pour un montant de 162 890 DT au titre de l'exercice 2012.

Tunisie LLD**Engagement Leasing**

Au cours de l'exercice 2012, TL a mis en force 71 contrats au profit de Tunisie LLD, dans laquelle elle détient directement 99,44 % du capital, pour une valeur totale de 3 386 KDT. La marge brute réalisée en 2012 sur les contrats Tunisie LLD s'élève à 815 KDT.

Au 31 décembre 2012, l'encours financier s'élève à 11 592 KDT.

Cautions données

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 30 août 2012 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 1 Million DT contracté auprès d'Amen Bank, pour les besoins du financement de l'acquisition de véhicules.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 23 avril 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 500 KDT contracté auprès d'Amen Bank.

Les cautions en vigueur au 31 décembre 2012 accordées au profit de AMEN BANK s'élèvent à 1 369 KDT.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 30 août 2012 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 500 KDT contracté auprès d'ATB, pour les besoins du financement de l'acquisition de 25 véhicules.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 23 avril 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 500 KDT contracté auprès d'ATB.

Les cautions en vigueur au 31 décembre 2012 accordées au profit de l'ATB s'élèvent à

974 KDT.

Location du siège

Tunisie Location Longue Durée a conclu en 2003 un contrat de bail du siège de la société avec la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie (SIMT), qui a fait l'objet d'une fusion absorption par la Tunisie Leasing en 2012. Le contrat s'étend sur une période d'une année renouvelable par tacite reconduction dans les mêmes conditions avec une augmentation annuelle de 5%. La TL a facturé à Tunisie Location Longue durée le loyer du siège ainsi que les services annexes (gardiennage, nettoyage, PTT, eau et électricité) pour un montant de 48 132 DT au titre de l'exercice 2012.

Financement en billets de Trésorerie

Tunisie Leasing a réalisé, en 2012, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de la société « Tunisie Location Longue Durée ».

- Un Billet de Trésorerie de 400 000 DT, émis le 16 Mai 2012 et échéant le 14 Août 2012, au taux facial de 4,5%. Le montant des intérêts supportés et constatés en charges s'élève à 4 450 DT.
- Un Billet de Trésorerie de 500 000 DT, émis le 16 Mai 2012 et échéant le 12 Novembre 2012, au taux facial de 4,8%. Le montant des intérêts supportés et constatés en charges s'élève à 11 719 DT.
- Un Billet de Trésorerie de 1 000 000 DT, émis le 23 Mai 2012 et échéant le 21 Août 2012, au taux facial de 4,5%. Le montant des intérêts supportés et constatés en charges s'élève à 11 125 DT.

Tunisie Leasing a réalisé, en 2011, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie échéant en 2012, auprès de la société « Tunisie Location Longue Durée ».

- Un Billet de Trésorerie de 1 000 000DT, émis le 23 novembre 2011 et échéant le 21 Mai 2012, au taux facial de 4,5%. Le montant des intérêts supportés s'élève à 21 027 DT, dont 17 360 DT constaté parmi les charges de l'exercice.
- Un Billet de Trésorerie de 500 000 DT, souscrit le 7 décembre 2011 et échéant le 4 juin 2012, au taux facial de 4,5%. Le montant des intérêts supportés s'élève à 11 002 DT, dont 9 523 DT constaté parmi les charges de l'exercice.

Location de voitures

Tunisie Location Longue Durée a conclu avec Tunisie Leasing un contrat de location de voitures.

Les voitures mises à la disposition de Tunisie Leasing à fin 2012 sont au nombre de 17. Les charges supportées au titre de l'année 2012 s'élèvent à 154 KDT.

Maghreb Leasing Algérie (MLA)

Compte courant

Le compte courant de MLA, dans laquelle TL détient 30% (dont 11,28% à travers un contrat de Portage) du capital, est débiteur de 258 KDT.

TL a conclu avec MLA, le 28 juin 2011, un troisième avenant au contrat d'assistance technique signé le 02 mai 2006 et autorisé par le Conseil d'Administration du 4 mai 2007, en vertu duquel les honoraires de TL ont été portés de 150 000 € à 159 125 € par an et ce à partir du 1^{er} avril 2011 et de 159 125 € à 169 845 € par an, à partir du 1^{er} avril 2012. Les prestations facturées en 2012 dans ce cadre, s'élèvent à 331 KDT.

Caution

Le conseil d'administration réuni le 27 août 2009, a ratifié une caution solidaire en faveur de Maghreb Leasing Algérie (MLA), dans laquelle TL détient 30% (dont 11,28% à travers un contrat de Portage) du capital, au titre d'un prêt de 500 millions de dinars algériens contracté auprès de PNB Paris-Bas (Alger) pour les besoins du financement de ses investissements.

Au 31 décembre 2012, le prêt garanti (en principal et en intérêts) a été totalement remboursé.

Tunisie Valeurs

Commissions

Tunisie Valeurs assure les opérations de mise en place et de gestion des emprunts obligataires, émis par la TL ainsi que la tenue des comptes des valeurs de cette dernière.

Les honoraires facturés par Tunisie Valeurs et relatifs à l'exercice 2012 s'élèvent à 620 KDT en HT.

Engagement leasing

La marge brute réalisée en 2012 sur le contrat de Tunisie Valeurs s'élève à 99 KDT.

Au 31 décembre 2012, l'encours financier s'élève à 3 401 KDT, dont 700 KDT relatif à un contrat en cours de Mise En Force, et les dépôts de garanties totalisent un montant de 1 806 KDT.

Financement en billets de Trésorerie

Tunisie Leasing a émis, le 9 Juillet 2012, un billet de trésorerie de 5 000 KDT qui a été souscrit par la Société Tunisie Valeurs, échu le 28 Août 2012, au taux facial de 4,89%.

Le montant des intérêts constatés parmi les charges de l'exercice s'élève à 34 KDT.

TUNINVEST FINANCE GROUP (TFG)

Engagement leasing

La marge brute réalisée en 2012 sur les contrats de Tuninvest Finance Group s'élève à 48 KDT.

Au 31 décembre 2012, l'encours financier s'élève à 2 089 KDT, dont 700 KDT relatif à un contrat en cours de Mise En Force, et les dépôts de garanties totalisent un montant de 1 000 KDT.

Société Dar El Jeld

Engagement leasing

La marge brute réalisée en 2012 sur les contrats de la société Dar El Jeld s'élève à 45 KDT.

Au 31 décembre 2012, l'encours financier s'élève à 861 KDT et les dépôts de garantie totalisent un montant de 400 KDT.

Société Makateb El Horcheni**Engagement leasing**

La marge brute réalisée en 2012 sur le contrat de la société Makateb El Horcheni s'élève à 2 KDT.

Au 31 décembre 2012, l'encours financier s'élève à 28 KDT.

AMEN BANK

Au 31 décembre 2012, le détail des opérations faites entre l'Amen Bank et Tunisie leasing se présente comme suit :

- Le solde du compte bancaire de Tunisie Leasing ouvert auprès de l'Amen Bank s'élève à 5 528 812 DT créateur,
- L'encours des emprunts bancaires octroyés par l'Amen Bank au profit de Tunisie Leasing enregistrent un encours de 25 526 805 DT,
- Tunisie Leasing a enregistré dans son hors bilan une dette d'un montant de 4 050 320 DT correspondant au reliquat du montant de la participation d'Amen Bank, pour le compte de Tunisie leasing, à l'augmentation du capital de Maghreb Leasing Algérie (MLA).

Ce montant, considéré comme un prêt, est redevable sur une période de cinq ans.

Les intérêts et charges assimilées supportées par Tunisie Leasing au titre des opérations mentionnées ci-dessus s'élèvent à 2 173 245 DT.

PGI HOLDING**Convention de participation aux frais du siège**

La Tunisie Leasing a conclu une convention de participation aux frais du siège en Août 2011 avec la société PGI Holding.

Cette convention porte sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister la Tunisie Leasing dans le domaine de développement, le domaine informatique et en matière juridique. En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaire de la société avec un plafond de 150 KDT hors taxe. Le montant des frais supportés par la Tunisie Leasing au titre de l'exercice 2012 s'élève à 150 KDT (HT).

Un avenant a été signé le 28 décembre 2012 par les deux parties pour le renouvellement de la convention.

Rémunération des dirigeants

Les obligations et engagements de la société Tunisie Leasing envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2012, sont détaillés au niveau du tableau ci après :

	P.C.A		DG		DGA		Membres du CA et CPAI	
	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2012	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2012	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2012	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2012
Avantages à court terme	193 701	5 386	250 971	70 000	227 071	68 000	94 800	94 800
Rémunérations brutes	170 000	5 386	225 000	70 000	203 000	68 000	-	-
Avantage en nature	23 701	-	25 971	-	24 071	-	-	-
Jetons de présence et autres	-	-	-	-	-	-	94 800	94 800
Avantages postérieurs à l'emploi (1)			19 606		3 482			
	193 701	5 386	270 577	70 000	230 553	68 000	94 800	94 800

(1) Le directeur général et le directeur général adjoint bénéficient à l'instar de tout le personnel en cas de départ à la retraite d'une indemnité équivalente à 9 mois de salaires conformément à la convention sectorielle. Cet engagement est couvert par une police d'assurance.

Les rémunérations servies directement par les filiales aux dirigeants de Tunisie Leasing, se détaillent comme suit :

- Une rémunération brute d'un montant de 51 190 DT (l'équivalent de 25 000 Euro), a été servie par la filiale Maghreb Leasing Algérie au Président du Conseil d'Administration ;
- Des jetons de présences ont été servis par la filiale Tunisie Factoring au Directeur Général et au Directeur Général Adjoint pour respectivement 2 000 DT et 4 000 DT. »

NOTE 43 : ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 23 Avril 2013. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

I – RAPPORT GENERAL

**ECC MAZARS**

Immeuble Mazars Rue Ghar EL Melh
Les Berges du Lac
1053 Tunis
Tél +216 71 96 48 98 Fax +216 71 96 32 46
E-mail :mazars.tunisie@mazars.com.tn



Société d'expertise comptable
Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de
Tunisie
Immeuble International City Center – Tour des bureaux
Centre Urbain Nord - 1082 Tunis.
Tél : (216) 70 728 450 – Fax : (216) 70 728 405
E-mail administration@finor.com.tn

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**Etats Financiers - Exercice Clos le 31 décembre 2012****Messieurs les Actionnaires de TUNISIE LEASING**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale du 29 Mai 2012, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « Tunisie Leasing » pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 577 020 112 DT et un bénéfice net de 11 457 434 DT, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société « Tunisie Leasing » comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2012, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie, l'état des engagements hors bilan et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction de la société est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie ainsi que d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers de la société « Tunisie Leasing » sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2012, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles. Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la Tunisie Leasing eu égard à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 26 avril 2013

Les commissaires aux comptes

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

II - RAPPORT SPECIAL



ECC MAZARS

Immeuble Mazars Rue Ghar EL Melh
Les Berges du Lac
1053 Tunis
Tél +216 71 96 48 98 Fax +216 71 96 32 46
E-mail :mazars.tunisie@mazars.com.tn



Société d'expertise comptable
Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie
Immeuble International City Center – Tour des bureaux
Centre Urbain Nord - 1082 Tunis.
Tél : (216) 70 728 450 – Fax : (216) 70 728 405
E-mail administration@finor.com.tn

TUNISIE LEASING
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
Etats financiers - Exercice Clos le 31 décembre 2012

Messieurs les Actionnaires de Tunisie Leasing,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 2 mai 2006 et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice 2012.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours de l'exercice

1. Tunisie Leasing a réalisé, en 2012, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de la société « Tunisie Location Longue Durée ».
 - Un Billet de Trésorerie de 400 000 DT, émis le 16 Mai 2012 et échéant le 14 Août 2012, au taux facial de 4,5%. Le montant des intérêts supportés et constatés en charges s'élève à 4 450 DT.
 - Un Billet de Trésorerie de 500 000 DT, émis le 16 Mai 2012 et échéant le 12 Novembre 2012, au taux facial de 4,8%. Le montant des intérêts supportés et constatés en charges s'élève à 11 719 DT.
 - Un Billet de Trésorerie de 1 000 000 DT, émis le 23 Mai 2012 et échéant le 21 Août 2012, au taux facial de 4,5%. Le montant des intérêts supportés et constatés en charges s'élève à 11 125 DT.

 2. Le Conseil d'Administration de TL réuni le 30 Août 2012 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 1 000 000 DT contracté auprès d'Amen Bank, pour les besoins du financement de l'acquisition de véhicules.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 23 Avril 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 500 000 DT contracté auprès d'Amen Bank.

L'encours des cautions données au profit de l'AMEN BANK s'élève, au 31 décembre 2012, à 1 368 650 DT.

 3. Le Conseil d'Administration de TL réuni le 30 Août 2012 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 500 000 DT contracté auprès de l'ATB, pour les besoins du financement de l'acquisition de 25 véhicules.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 23 Avril 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 500 000 DT contracté auprès de l'ATB.

L'encours des cautions accordées au profit de l'ATB s'élève, au 31 décembre 2012, à 974 384 DT.

 4. La Tunisie Leasing a conclu en Août 2011 une convention de participation aux frais du siège
-

avec la société PGI Holding.

Cette convention porte sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister Tunisie Leasing dans le domaine de développement, le domaine informatique et en matière juridique. En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaire de la société avec un plafond de 150 000 DT hors taxe. Le montant des frais supportés par la Tunisie Leasing au titre de l'exercice 2012 s'élève à 150 000 DT (HT).

Le conseil d'administration réuni le 24 décembre 2012 a autorisé le renouvellement de cette convention.

Un avenant a été signé le 28 décembre 2012.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

Par ailleurs, l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2012 :

1. Le Conseil d'Administration de TL réuni le 31 juillet 2001 a autorisé son Président à donner toutes cautions solidaires en faveur de Tunisie Factoring (TF), dans laquelle TL détient directement 56,98% du capital, pour ses besoins de financement auprès du système bancaire et autres établissements financiers.

Au 31 décembre 2012, les cautions données au profit de Citibank, s'élèvent à 11 000 000 DT.

2. Tunisie Leasing (TL) a conclu le 28 juin 2011 avec sa filiale Maghreb Leasing Algérie (MLA), détenue à hauteur de 30% (dont 11,28% à travers un contrat de Portage), un troisième avenant au contrat d'assistance technique signé le 02 mai 2006 et autorisé par le Conseil d'Administration du 4 mai 2007. En vertu de cet avenant, les honoraires de TL sont portés de 150 000 € à 159 125 € par an et ce, à partir du 1^{er} avril 2011 et de 159 125 € à 169 845 € par an, à partir du 1^{er} avril 2012.

Les prestations facturées en 2012 dans ce cadre, s'élèvent à 331 000 DT.

3. La Tunisie Factoring a conclu en 2003 un contrat de bail du siège de la société avec la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie (SIMT), qui a fait l'objet d'une fusion absorption par la Tunisie Leasing en 2012. Le contrat s'étend sur une période d'une année renouvelable par tacite reconduction dans les mêmes conditions avec une augmentation annuelle de 5%. Tunisie Leasing a facturé à la Tunisie Factoring le loyer du siège ainsi que les services annexes (gardiennage, nettoyage, PTT, eau et électricité) pour un montant de 162 890 DT au titre de l'exercice 2012.
4. La Tunisie Location Longue Durée a conclu en 2003 un contrat de bail du siège de la société avec la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie (SIMT), qui a fait l'objet d'une fusion absorption par la Tunisie Leasing en 2012.

Le contrat s'étend sur une période d'une année renouvelable par tacite reconduction dans les mêmes conditions avec une augmentation annuelle de 5%. La Tunisie Leasing a facturé à TLLD le loyer du siège ainsi que les services annexes (gardiennage, nettoyage, PTT, eau et électricité) pour un montant de 48 132 DT au titre de l'exercice 2012.

5. TL a émis en 2009 une caution solidaire en faveur de Maghreb Leasing Algérie (MLA), dans laquelle TL détient 30% (dont 11,28% à travers un contrat de Portage) du capital, au titre d'un prêt de 500 millions de dinars algériens contracté auprès de PNB Paris-Bas (Alger) pour les besoins du financement de ses investissements.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 août 2009.

Au 31 décembre 2012, le prêt garanti (en principal et en intérêts) a été totalement remboursé.

6. Tunisie Leasing et Amen Bank ont signé un contrat de portage en date du 30 décembre 2009 en

vertu duquel Amen Bank, et sous demande de Tunisie Leasing, accepte de souscrire, en plus de sa participation à l'augmentation au capital de la société Maghreb Leasing Algérie (MLA), à 302 200 actions, pour un montant de 8 454 613 DT au profit de Tunisie Leasing de telle sorte que cette dernière détienne en propriété et en portage et compte tenu des actions gratuites relatives à l'incorporation de la prime d'émission 30% du capital de MLA.

Ce montant est productif d'intérêt au taux du marché monétaire majoré de 1,35 point. Il est remboursable annuellement par septième en contre partie de l'engagement ferme et irrévocable de l'Amen Bank de céder exclusivement la totalité de ces 302 200 actions et les actions gratuites y afférentes.

Par ailleurs, les deux parties se sont convenues que les produits revenant à AMEN BANK au titre des 302 000 actions MLA souscrites pour le compte de Tunisie Leasing viendront en déduction du prix de cession desdites actions à cette dernière.

Tunisie Leasing a procédé au remboursement des trois premières échéances pour un montant global de 3 623 370 DT. Les dividendes encaissés par AMEN BANK au titre de l'exercice 2011 se sont élevés à D : 780 923 et imputés sur l'encours du portage.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 août 2009.

7. Tunisie Leasing a réalisé, en 2011, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie échéant en 2012, auprès de la société « Tunisie Location Longue Durée ».
 - Un Billet de Trésorerie de 1 000 000DT, émis le 23 novembre 2011 et échéant le 21 Mai 2012, au taux facial de 4,5%. Le montant des intérêts supportés s'élève à 21 027 DT, dont 17 660 DT constaté parmi les charges de l'exercice.
 - Un Billet de Trésorerie de 500 000 DT, souscrit le 7 décembre 2011 et échéant le 4 juin 2012, au taux facial de 4,5%. Le montant des intérêts supportés s'élève à 11 002 DT, dont 9 523 DT constaté parmi les charges de l'exercice.

C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président du Conseil d'Administration a été arrêtée par les comités de rémunérations du 4 Juin 2009 et Juin 2012 sur décision des Conseils d'Administration réunis le 4 Juin 2009 et le 29 Mai 2012. Cette rémunération est composée d'une indemnité annuelle et d'avantages en nature sous forme de deux voitures de fonction. Par ailleurs, le président du conseil d'Administration bénéficie d'une rémunération servie par la filiale MLA.
- Les rémunérations du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint ont été arrêtées par le comité de rémunérations réuni en juin 2012 sur décision du Conseil d'Administration réuni le 29 Mai 2012. Ces rémunérations sont composées de salaires, de primes d'intéressement et d'avantages en nature sous forme de voitures de fonction.
- Les membres du Conseil d'Administration et les membres du Comité Permanent d'audit sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les obligations et engagements de la société Tunisie Leasing envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2012, sont détaillés au niveau du tableau ci après :

	P.C.A		DG		DGA		Membres du CA et CPAI	
	Charge de l'exercice	Passif au 31-12- 2012	Charge de l'exercice	Passif au 31-12- 2012	Charge de l'exercice	Passif au 31-12- 2012	Charge de l'exercice	Passif au 31-12- 2012
	Avantages à court terme	193 701	5 386	250 971	70 000	227 071	68 000	94 800
Rémunérations brutes	170 000	5 386	225 000	70 000	203 000	68 000	-	-
Avantage en nature	23 701	-	25 971	-	24 071	-	-	-
Jetons de présence et autres	-	-	-	-	-	-	94 800	94 800
Avantages postérieurs à l'emploi (1)		-	19 606	-	3 482	-	-	-
	193 701	5 386	270 577	70 000	230 553	68 000	94 800	94 800

(1) Le directeur général et le directeur général adjoint bénéficient à l'instar de tout le personnel en cas de départ à la retraite d'une indemnité équivalente à 9 mois de salaires conformément à la convention sectorielle. Cet engagement est couvert par une police d'assurance.

Les rémunérations servies directement par les filiales aux dirigeants de Tunisie Leasing, se détaillent comme suit :

- Une rémunération brute d'un montant de 51 190 DT (l'équivalent de 25 000 Euro), a été servie par la filiale Maghreb Leasing Algérie au Président du Conseil d'Administration ;
- Des jetons de présences ont été servis par la filiale Tunisie Factoring au Directeur Général et au Directeur Général Adjoint pour respectivement 2 000 DT et 4 000 DT. »

En dehors des opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit, des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 26 avril 2013

Les commissaires aux comptes

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

FINOR

Mustapha MEDHIOUB